

CRÉDITS ECTS 6		VOLUME HORAIRE 72 h	
PRÉREQUIS <i>Aucun</i>		CO-REQUIS <i>Aucun</i>	
IMPLANTATION Département économique de Namur	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Benoît Dujardin	RESPONSABLE DE L'UE Anne FRANCAUX	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Anne FRANCAUX Jean-François NYSEN

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
IE-Droit	1	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation
CONTEXTUALISATION

L'unité d'enseignement fait partie du programme, B1.

Elle contribue au profil d'enseignement de Bachelier en Droit en développant plus particulièrement les acquis d'apprentissage terminaux suivants :

S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

- Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe

- Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.

Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit

- Effectuer des recherches juridiques sur différents formes de supports
- Démontrer d'une maîtrise des concepts de la sphère socio-économie, du fonctionnement de l'Entreprise et intégrer la responsabilité sociétale de celle-ci.
- Rédiger, et contrôler tout document ou courrier relatif aux opérations journalières de l'entreprise

Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

- Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion
- Développer un esprit de synthèse

S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.

- Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion
- Organiser son travail afin de respecter les délais

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)**Economie générale**

L'étudiant doit être capable dans les différents points suivants, de restituer et de comprendre la matière vue au cours :

- Microéconomie : Introduction
- Théorie de l'équilibre du marché : Théorie de la demande
- Théorie de l'offre
- Exercices
- Théorie de l'équilibre du consommateur : Théorie des courbes d'indifférences
- Théorie de la droite de budget
- Exercices
- Théorie de l'équilibre du producteur en valeurs totales
- Théorie du producteur en valeurs moyennes et marginales

- L'étudiant doit être capable de réaliser un travail de groupe sur un sujet de macro et/ou d'actualité.
- Un rapport écrit et une présentation orale sont demandés et évalués.
- Il est donc capable de réaliser des recherches, d'organiser des rencontres avec des instituts ou personnes extérieures et de s'informer sur l'actualité.

Comptabilité 1

- Présenter correctement les rubriques et sous rubriques d'un bilan.
- Appliquer la chronologie du travail comptable.
- Comptabiliser des opérations commerciales productives et improductives en vue de dresser le compte de résultats et le bilan d'une entreprise.
- Extraire des informations des documents comptables
- Enregistrer dans un système comptable à partie double les opérations courantes d'une entreprise
- Établir le compte de résultats et le bilan.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Cette UE vise à donner à l'étudiant en droit les bases économiques et comptables indispensables à la compréhension du fonctionnement des entreprises qu'il sera amené à conseiller. En économie générale, l'étudiant doit acquérir les mécanismes fondamentaux de la microéconomie (théories du marché, du consommateur et du producteur) et être capable de mener une recherche et un travail de groupe sur un sujet d'actualité macroéconomique, le cas échéant en y intégrant une dimension juridique. En comptabilité 1, il doit maîtriser la logique du bilan et du compte de résultats, le fonctionnement de la comptabilité en partie double et le traitement des opérations courantes, y compris la TVA. L'ensemble contribue aux acquis terminaux relatifs à la mobilisation des savoirs socio-économiques propres au bachelier en droit, à l'analyse de données selon une démarche systémique et à la communication de solutions argumentées en droit et/ou en gestion.

CONTENU

Economie générale

- Microéconomie : Introduction, théorie du marché, théorie du consommateur, théorie du producteur
- Macroéconomie : Travail de groupe en collaboration avec le professeur sur un sujet d'actualité, macroéconomie avec possibilité d'ajouter les aspects légaux

Comptabilité 1

- Le bilan, le compte de résultats : Définition et présentation.
- Définition et fonctionnement des comptes dans un système comptable à partie double
- La comptabilisation d'opérations productives et improductives.
- Les différentes étapes de l'enchaînement comptable
- Les pièces justificatives d'achat, vente et paiement et leur traitement comptable
- La TVA (cas simple) et son traitement comptable.

[Reprise directe de la fiche 2025-2026]

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Economie générale

Comptabilité 1

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ADRN1013A — Economie générale	Se procurer le syllabus ou un ouvrage de référence sur l'économie générale (micro et macro)
ADRN1013B — Comptabilité 1	Notes de cours (théorie et exercices) déposées sur Moodle.

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ADRN1013A — Economie générale	48 h	Français	Français

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ADRN1013B — Comptabilité 1	24 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ADRN1013A — Economie générale	Cours magistral avec syllabus et powerpoints à disposition, utilisable comme outil de travail pour la partie micro Pour la partie macro, recherches et travaux réalisés au cours suivis de la remise d'un rapport.
ADRN1013B — Comptabilité 1	Mise à disposition de notes (théorie et exercices). Alternance de cours théoriques et de séances d'exercices. Il est demandé à l'étudiant de réaliser des exercices. Utilisation de moodle pour communiquer. L'étudiant doit impérativement s'inscrire au cours sur moodle. La présence aux cours est obligatoire en vue d'obtenir l'accréditation notariale.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Les deux activités sont obligatoires et complémentaires, chacune pesant pour 50 % de la note de l'UE. Economie générale (4 crédits, 48 heures) apporte les concepts microéconomiques et macroéconomiques nécessaires à la compréhension de l'environnement économique de l'entreprise, tandis que Comptabilité 1 (2 crédits, 24 heures) développe les techniques concrètes d'enregistrement et de présentation de l'information financière. Ensemble, elles permettent à l'étudiant de développer une vision à la fois théorique (analyse économique) et pratique (traitement comptable) de la sphère socio-économique de l'entreprise, en cohérence avec les acquis terminaux du bachelier en droit.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Évaluation intégrée : non.

L'UE regroupe 2 activités d'apprentissage évaluées selon la pondération suivante au sein de l'UE : Economie générale (50 %), Comptabilité 1 (50 %).

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La note finale de l'UE résulte de la moyenne pondérée des deux activités, chacune comptant pour 50 % : pour Economie générale, la note se compose de 50 % pour l'examen de microéconomie (Septembre-Janvier) et de 50 % pour le travail de groupe de macroéconomie (Février-Juin), les deux volets étant représentés à l'identique en deuxième session ; pour Comptabilité 1, la note repose entièrement sur un examen écrit (100 %), tant en première qu'en deuxième session. L'évaluation n'est pas intégrée (Évaluation intégrée : non), ce qui signifie que chaque activité fait l'objet d'une évaluation et d'une note distinctes avant pondération globale. Cette note finale, une fois établie, intervient dans la délibération du jury avec une pondération de 120 points pour les 6 crédits attribués à l'UE.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ADRN1013A — Economie générale	Septembre - Janvier : Examens 50 % microéconomie Février - Juin : Travaux 50 % macroéconomie travail de groupe Deuxième session : Travaux 50 % macroéconomie travail de groupe + Examens 50 % microéconomie
ADRN1013B — Comptabilité 1	Septembre - Janvier : Examen écrit : 100% Deuxième session : Examen écrit : 100%

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.